

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 19 septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Alexine LAFAY, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Alain MARGUERETTAZ, Thomas QUERO-BATTANI

Absents excusés : Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Frédéric LIMBARINU, Coline MARGUERETTAZ (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents** : 14 - **Votants** : 15

Date de la convocation : le 13 septembre 2022.

Date de publication : 26 septembre 2022 au 26 novembre 2022

**CLASSEMENT DES PARCELLES AB357-AD543-AD531-AD596-AD570-AD565-AD568-AI196-
AH596-AE379-0A1956-AH590-0E449-0E1696 ETo E1697
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de classement des parcelles communales cadastrées section AB357 - AD543 - AD531 - AD596 - AD570 - AD565 - AD568 - AI196 - AH596 - AE379 - 0A1956 - AH590 - 0E449 - 0E1696 et 0E1697 dans le Domaine Public de la commune, correspondant à des régulations de voirie.

Monsieur le Maire présente les plans des parcelles à intégrer dans le Domaine Public de la commune.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU les articles L.2121-29 et L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n° 2020/020 du Conseil municipal de Séez, en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoir au Maire ;

Considérant les modalités décrites aux termes de l'exposé des motifs ci-dessus ainsi que le plan des parcelles ci-annexé ;

- D'APPROUVER le classement des parcelles désignées ci-dessus dans le Domaine Public de la commune.
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Leclere".